

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

21 DECEMBRE 2017

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Décision modificative n°3  
2017 – Budget annexe  
d'aménagement**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 22 décembre 2017  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 26 décembre 2017  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 décembre 2017

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services

  
Guillaume ESTIENNE

L'an deux mille dix sept, le 21 décembre à 21 heures, le  
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment  
convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre deux mille  
dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses  
séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD,  
Maire.

**Etaient présents :**

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame  
BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER,  
Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame  
PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur  
JOLY, Madame CLECH, Monsieur PRIOUX, Monsieur  
PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT,  
Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur  
MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE,  
Madame LIBESKIND, Monsieur LEGUAY, Madame  
VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame  
ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur  
COUTANT, Madame CERIGHELLI\*, Monsieur LAZARD,  
Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur  
CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY,  
Monsieur ROUXEL

\*Départ de Madame CERIGHELLI après le dossier 17 I 17

**Avait donné procuration :**

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE  
Madame MEUNIER à Madame ADAM  
Madame DUMONT à Madame GOMMIER  
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER

**Secrétaire de séance :**

Madame LIBESKIND

**N° DE DOSSIER** : 17 I 18b

**OBJET** : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 / 2017 – BUDGET ANNEXE  
D'AMÉNAGEMENT

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Pour prendre en compte l'avancement des projets portés par le budget annexe d'aménagement et afin de passer les écritures d'ordre permettant d'assurer le suivi des stocks de terrains de l'exercice 2017, il est proposé un ajustement du budget 2017 pour un montant total de 14 490 000 €.

Les principaux postes de dépenses et de recettes de cette décision modificative n°3 sont détaillés dans le document de présentation joint. Leur répartition par nature de crédits (M14) est donnée dans la maquette jointe.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**7 390 000 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**7 100 000 €**

Cette Décision Modificative s'équilibre en dépenses et en recettes dans chacune de ses sections.

Par ailleurs, il est proposé de verser au budget principal de la Ville, la participation aux coûts de structures fixée forfaitairement et annuellement à 50 000 € pour les années 2016 et 2017 inscrite au BP2017 sur le compte 6015 pour un montant de 100 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°3 du budget annexe d'aménagement par chapitre et de valider le versement au budget principal de la Ville de la participation aux coût de structures fixée forfaitairement et annuellement à 50 000 € pour les années 2016 et 2017 inscrite au BP2017 sur le compte 6015 pour un montant de 100 000 €.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

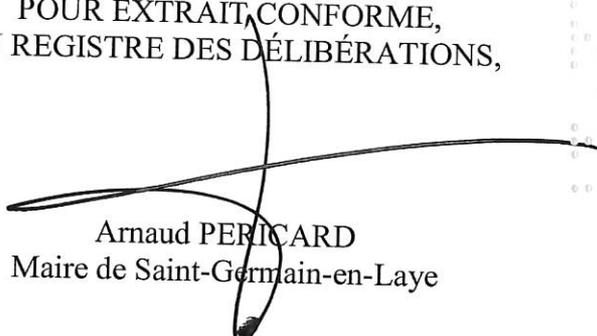
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT (procuration à Madame GOMMIER), Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE votant contre,

ADOpte la décision modificative n°3 du budget annexe d'aménagement par chapitre et valide le versement au budget principal de la Ville de la participation aux coût de structures fixée forfaitairement et annuellement à 50 000 € pour les années 2016 et 2017 inscrite au BP2017 sur le compte 6015 pour un montant de 100 000 €.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

  
Arnaud PERICARD  
Maire de Saint-Germain-en-Laye